Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 030-213002975-20250404-2025_24-DE

2025-24

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD — ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 8
présents : 5
votants : 4

L'an deux mille vingt-cinq
Le quatre avril
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/03/2025

PRÉSENTS :
MMES/MM. Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Romane MINIOU.

ABSENTS :
MMES/M. Florence MAURIN, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ.

PROCURATION : Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Marion CHOQUET a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET :
APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET DE CONVENTION DE GESTION M49 SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Fabien ARJAILLES, conseiller municipal, délégué aux finances pour présenter le compte administratif 2024 du budget de convention de gestion M49 Service Eau et Assainissement de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu.

Le compte administratif 2024 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 106,28 euros

Madame le Maire se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

../...

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 030-213002975-20250404-2025_24-DE

2025-24

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de 2024 dressé par Madame Nicole AMASSE, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion de l'inspectrice principale des finances publiques.

Considérant que Madame Nicole AMASSE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➢ DECIDE d'approuver le compte administratif 2024 du budget de convention de gestion M49 Service Eau et Assainissement de la commune soit l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Marion CHOQUET

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 10/04/2025
⇨ Reçu par la Préfecture, le 10 AVR. 2025
⇨ Retour en Mairie, le 10 AVR. 2025
⇨ Publié ou affiché le 10 AVR. 2025

Mme, Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 030-213002975-20250404-2025_24-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	66 403,21	G	66 403,19	G-A	-0,02
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00	H-B	0,00
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	0,00	I (si excédent)	106,30		
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	0,00	J (si excédent)	0,00		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	66 403,21	Q= G+H+I+J	66 509,49	=Q-P	106,28

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	0,00	=K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E	66 403,21	=G+I+K	66 509,49	106,28
	Section d'investissement	=B+D+F	0,00	=H+J+L	0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	66 403,21	= G+H+I+J+K+L	66 509,49	106,28

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
68	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00